

SOMMAIRE

Dans votre revue de presse de cette semaine...

Après le succès du 5 décembre, le flot des manifestants n'a pas tari. La mobilisation s'est poursuivie depuis jeudi et elle s'est confirmée, peut-être de moindre ampleur, mais avec tout autant de conviction et de détermination le 10 ! Ce nouvel élan témoigne de la vivacité toujours active et incontournable des organisations syndicales. Non, l'engagement syndical n'est pas « has been », « dépassé » comme on a voulu nous le faire croire depuis un an. Il est essentiel à une action coordonnée pour faire porter au plus fort les revendications des salariés. Dans l'attente de l'annonce du premier ministre ce mercredi, les AG continuent partout de voter majoritairement la reconduction du mouvement pour la défense de notre statut de fonctionnaire et l'avenir de nos retraites. Le discours flouté du ministre de l'EN encourage grandement à la méfiance lorsqu'il s'engage dans la voie d'une pseudo revalorisation des salaires par le truchement de primes liées à l'ajout de missions en surnuméraire... ce à quoi, son secrétaire d'Etat ajoute que les revalorisations salariales « concerneront les enseignants qui auront vocation à basculer dans le nouveau système »... C'est ainsi qu'il faut réagir aujourd'hui pour ne pas avoir à se dire rendez-vous dans 10 ans !

➤ FRANCE-ANTILLES/

Article 1 : Le Snetaa-FO dénonce la souffrance au travail des enseignants, 03/12/19.....p.2

➤ FRANCE INTER /

Article 2 : Réforme des retraites : les 1res mesures dévoilées, 11/12/19p.2

➤ ACTEURS PUBLICS /

Article 3 : Retraites : le gouvernement en opération déminage auprès des enseignants, 09/12/19 p.3

Article 4 : Retraites : les scénarios du gouvernement pour l'extension de l'assiette de cotisation dans la fonction publique, 09/12/19p. 4

➤ ALTERNATIVES ECONOMIQUES /

Article 5 : Réforme des retraites : les femmes ne vont pas forcément y gagner, 05/12/19p.5

➤ LE MONDE /

Article 6 : Si la réforme des retraites est retirée, E. Philippe craint qu'elle soit « très brutale » plus tard, 08/12/19p.5

➤ LE CAFE PEDAGOGIQUE /

Article 7 : Maths : Un point sur les nouveaux programmes de LP, 05/12/19p.6

Article 8 : Anglais : PLEASE en LP, 05/12/19.....p.6

Article 9 : L'expo de la semaine : « La bonne éducation » au Musée national de l'Éducation, 06/12/19p.6

➤ TOUTEDUC /

Article 10 : "Le bac pro, un baccalauréat comme les autres ?", 05/12/19 p.6

Article 11 : Education prioritaire : l'OZP réalise l'évaluation que ne fait pas le ministère, 05/12/19..... p.7

➤ VOUSNOUSILS /

Article 12 : Service National Universel : quel budget pour encadrer 800 000 jeunes ?, 08/12/19.....p.7

➤ PARU AU J.O. n°0281 du 4 décembre 2019,

Arrêté du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement de CPE stagiaires..... p.8

Arrêté du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de psychologues de l'ENp.8

Article 1 : Le Snetaa-FO dénonce la souffrance au travail des enseignants, 03/12/19

Burn out des enseignants, manque d'accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH), réforme du lycée et de la voie professionnelle, recrutement de contractuels, réforme des retraites, tels sont les sujets qui ont été abordés lors du conseil syndical du Snetaa-FO qui s'est tenu récemment au lycée de Bellefontaine.

Le **Snetaa-FO Martinique** a tenu récemment son conseil syndical, au lycée du Nord-Caraïbe de Bellefontaine, en présence de Christophe Auvray, secrétaire national, et de Jocelyn Présent, secrétaire académique du syndicat.



Parmi les thèmes évoqués, il y a eu la situation de souffrance du personnel d'enseignement et d'encadrement vie scolaire. "Tant au niveau du primaire que du secondaire les personnels se trouvent dans des conditions d'hygiène de sécurité et de travail difficiles", explique Jocelyn Présent, également délégué de la Fédération nationale de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle (FNEC FP FO Martinique). "La mobilisation tournante dans les collèges est une preuve du malaise de l'ensemble des personnels et cela est inadmissible. La FNEC FP FO Martinique dénonce le manque de réactivité des autorités rectores à ce sujet car nous ne cessons d'alerter sans vraiment être écoutés. Malgré le dispositif PIAL (pôle inclusif d'accompagnement localisé) mis en place par le ministère et relayé par le rectorat, il y a encore des élèves à besoins particuliers sans personnel AESH (accompagnants d'élèves en situation de handicap). Plusieurs AESH sont payés pour 18 heures alors qu'ils font 27 heures depuis le mois de septembre 2019. La réforme du lycée générale ainsi que celle de la transformation de la voie professionnelle est très chronophage et les enseignants doivent innover sans véritable formation. Les inspecteurs découvrent en même temps les difficultés de la mise en place de ces nouvelles réformes". (...)

- **A lire aussi :** *Le Parisien*, « Menaces, dégradations, violences... Rien ne va plus au lycée Amyot-d'Inville de Senlis », 01/12/19 ; *Frantvinfo*, « "Les élèves pouvaient lire la peur sur nos visages" : les enseignants d'un lycée de l'Oise dénoncent l'inaction de la direction après une semaine de violences », 09/12/19



Article 2 : Réforme des retraites : les 1res mesures dévoilées, 11/12/19

Édouard Philippe a prévenu : il n'y aura "*pas d'annonces magiques*" ce mercredi. France Inter a pris connaissance de quelques-uns des arbitrages décidés la veille au soir lors d'une réunion à l'Élysée et à quelques heures de l'annonce du projet précis de réforme des retraites par le Premier ministre, devant le Conseil économique, social et environnemental.

Principale nouvelle : **la bascule de cette réforme des retraites ne se fera pas pour la génération 1963, mais elle sera mise finalement mise en œuvre pour la génération 1975, en 2025**, à savoir ceux qui auront 50 ans au 1er janvier 2025. La date a été actée cette nuit par Emmanuel Macron qui a rassemblé jusque tard les ministres impliqués et les cadres de la majorité. (...)



Article 3 : Retraites : le gouvernement en opération déminage auprès des enseignants, 09/12/19

La mesure est considérée comme *“historique”* et *“inédite”* par le ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, mais suffira-t-elle à calmer la colère des enseignants, dont près de la moitié était en grève jeudi 5 décembre ? Alors qu'un nouvel appel à la mobilisation a été lancé par l'intersyndicale (CGT, FSU, FO, Solidaires, Snalc et FAEN) pour le mardi 10 décembre, le gouvernement tente tant bien que mal de défendre sa promesse de revalorisation des salaires des enseignants.

Prévue à partir de 2021 et d'un montant estimé entre 400 et 500 millions d'euros annuels, cette mesure est censée répondre à l'inquiétude des enseignants quant à une baisse de leurs pensions dans le cadre du nouveau système de retraites prévu par l'exécutif. Du fait, en particulier, de l'intégration des primes des fonctionnaires dans le calcul de leurs retraites, les professeurs pourraient en effet se voir pénalisés en raison de la faible part de ces dernières dans leurs salaires (9 % en moyenne contre 23 % en moyenne pour l'ensemble de la fonction publique).

Garanties inscrites dans la loi

“Il va y avoir une part d'augmentation des salaires et une part d'augmentation des primes, dans des proportions qui restent à définir mais qui permettront de ne pas avoir une baisse des pensions, a ainsi souligné Jean-Michel Blanquer sur BFM TV vendredi 6 décembre. Nous nous engageons à inscrire dans la loi que les pensions des professeurs ne seront pas inférieures aux pensions des fonctionnaires de catégorie A comparables.”

Comme l'a précisé le ministre, la part des primes dans les rémunérations des enseignants devrait donc *“être plus importante comme c'est sur ce sujet-là qu'il y a un retard”*. Ces revalorisations devraient aussi avant tout concerner les débuts de carrière – *“ce qui rendra la carrière plus attractive”* – et certaines catégories *“en retard”*, comme les professeurs des écoles, où les augmentations *“seront plus fortes”*. Le secondaire sera aussi concerné.

Sur France info, ce même 6 décembre, le secrétaire d'État Gabriel Attal a précisé que lesdites revalorisations *“concerneront les enseignants qui auront vocation à basculer dans le nouveau système”* de retraites. Toute la question reste donc de savoir combien d'enseignants basculeront dans le nouveau système et seront amenés à partager cette enveloppe de 400 millions d'euros. (...)

- **A lire aussi :** *Marianne*, « A la manif parisienne conte la réforme des retraites, une présence massive... d'enseignants », 05/12/19 ; *Le Café Pédagogique*, « Grève : les nouvelles promesses de JM Blanquer », 05/12/19 ; Francetvinfo, « Grève contre la réforme des retraites : sur quoi le gouvernement pourrait-il lâcher du lest ? », 08/12/19

Article 4 : Retraites : les scénarios du gouvernement pour l'extension de l'assiette de cotisation dans la fonction publique, 09/12/19

Le voile commence à se lever sur les conséquences pour les fonctionnaires de l'intégration des primes dans le calcul de leurs retraites, et donc de l'extension de l'assiette de cotisation à ces mêmes primes. Selon un document du haut-commissariat aux Retraites transmis aux représentants du personnel en vue de bilatérales et qu'*Acteurs publics* a pu consulter, 3 scénarios "*envisageables*" sont avancés par le gouvernement pour l'élargissement de l'assiette de cotisation salariale. Pour rappel, le haut-commissaire aux Retraites, J-P Delevoye, proposait pour les fonctionnaires l'intégration de l'ensemble de la rémunération dans l'assiette dès l'entrée en vigueur du nouveau système avec un taux de 28,12 %. Une transition longue de quinze ans était néanmoins prévue afin que la totalité des cotisations salariales ne s'appliquent pas immédiatement. Par ailleurs, le rapport proposait aussi que les employeurs publics prennent en charge transitoirement une part plus importante des cotisations.

Intégration progressive par tranches

Le 1er scénario avancé par le gouvernement consiste en l'intégration progressive des primes par tranches. "*10 % des primes, 20 %, 30 %, etc., avec application du taux de cotisation applicable au traitement indiciaire brut*", détaille le document du haut-commissariat.

Cet élargissement de l'assiette par tranches de primes, y est-il expliqué, pourrait néanmoins conduire à des "*hausse importantes*" de la cotisation pour les fonctionnaires "*ayant un taux de primes de moins de 20 % dont la cotisation s'accroîtrait brutalement*". Ce scénario impliquerait aussi une "*hausse importante de la cotisation pour les fonctionnaires fortement primés (taux de primes supérieur à 100 %) la dernière année de montée en charge, sauf à prévoir celle-ci sur plus de quinze ans*", ajoute le document.

Taux spécifique

Le 2ème scénario avancé par le gouvernement prévoit quant à lui l'application d'un taux de cotisation spécifique à l'assiette de primes "*progressivement relevé jusqu'au taux normalisé*". Cela permettrait, selon le gouvernement, "*de lisser la montée en charge avec un effet identique quelles que soient la catégorie ou la part des primes*". Pour une transition de quinze ans, le taux de cotisation "*pourrait ainsi être relevé pour les seules primes de 0,5 point par an*", est-il indiqué.

Taux uniforme

3ième et dernier scénario avancé : l'application d'un taux "*uniforme sur toute la rémunération correspondant au taux moyen constaté avant réforme*", puis un "*relèvement progressif*". Dans ce cas, la montée en charge serait elle aussi lissée, mais ce scénario produirait "*des effets différents selon le taux de primes*".

Pour les fonctionnaires les moins primés, cela entraînerait une baisse du taux de cotisation "*car leur taux de cotisation moyen sur l'ensemble de la rémunération est inférieur au taux moyen pour l'ensemble de la fonction publique*". Ce taux de cotisation baisserait ainsi la "*première année pour être de nouveau relevé*".

"*À l'inverse, le taux de cotisation des plus primés s'accroîtrait fortement la première année*", précise le haut-commissariat, qui indique que le taux moyen de cotisation de référence serait fixé à 9,75 %, "*soit le taux d'un fonctionnaire ayant 22 % de primes [taux moyen de primes dans les rémunérations au sein des trois versants, ndlr]*". Pour une transition sur quinze ans, ce taux "*serait relevé de 0,1 point par an*", est-il indiqué.

Article 5 : Réforme des retraites : les femmes ne vont pas forcément y gagner, 05/12/19

Selon le rapport Delevoye, les femmes, surtout les plus précaires, seraient les grandes gagnantes de la future réforme. Mais est-ce si sûr ?

Certes, le système de retraite actuel n'est pas tendre avec les femmes. Fin 2017, selon les derniers chiffres du ministère des Affaires sociales (Drees), le montant de leur pension reste inférieur de 42 % à celui des hommes. Une différence sensible dans le porte-monnaie. En moyenne, les femmes touchent une pension brute, avec majoration pour enfant, de 1 096 euros par mois contre 1 777 euros pour les hommes. Heureusement pour elles, les femmes travaillent de plus en plus souvent, et ont des carrières plus complètes que leurs aînées. Résultat, l'écart entre les sexes se résorbe – il était de 50 % en 2004 – mais bien trop lentement.

Les femmes améliorent l'ordinaire de leur retraite grâce aux bonifications pour enfants, mais surtout à la pension de réversion versée lorsque le conjoint décède. Cette dernière, dite « de droit dérivé », représente 9 % de la pension totale et 90 % des bénéficiaires sont des femmes. Celles-ci perçoivent au total 1 356 euros par mois en moyenne (contre 1 798 euros pour les hommes). Aussi imparfait soit-il, le système est clairement redistributif pour les femmes. (...)

Le Monde

Article 6 : Si la réforme des retraites est retirée, Edouard Philippe craint qu'elle soit « très brutale » plus tard, 08/12/19

Trois jours après une très forte mobilisation, le chef du gouvernement répète au « JDD » sa détermination à mener la réforme à son terme.

L'exécutif ne compte pas céder à la pression après une mobilisation massive dans la rue jeudi 5 décembre (plus de 800 000 manifestants, selon le ministère de l'intérieur). Un gouvernement qui renoncerait à réformer les retraites aujourd'hui exposerait la France à une réforme « *très brutale* » plus tard, a assuré le premier ministre, Edouard Philippe, au *Journal du dimanche* (JDD) le 8 décembre :

« *Je suis déterminé à mener la réforme à son terme et très soucieux de le faire en respectant les gens et en répondant à leurs inquiétudes.* »

M. Philippe, qui doit livrer mercredi les détails du plan visant à unifier les quarante-deux régimes de retraite actuels, promet que l'exécutif « *pourra apporter des réponses extrêmement positives pour beaucoup de gens qui subissent des injustices dans le système actuel : les femmes, les agriculteurs, et ceux qui ont des parcours hachés notamment* ». (...)

- **A lire aussi :** *Les Echos*, « Réforme des retraites : les pistes de sortie de crise de l'exécutif », 05/12/19 ; *L'Express*, « Réforme des retraites : ces concessions que pourrait faire le gouvernement », 06/12/19 ; *L'Obs*, Edouard Philippe sur les retraites : « Ma logique ne sera jamais celle de la confrontation », 06/12/19

Article 7 : Maths : Un point sur les nouveaux programmes de LP, 05/12/19

"Ne pas connaître les modalités d'examens empêche une analyse complète du projet de programme". C'est un des problèmes soulevés par l'Apmp qui a rencontré le 18 novembre la Dgesc. Autre point soulevé par l'Apmp : le maintien ou pas des certifications intermédiaire. "Ce n'est pas tranché», répond la Dgesc. L'Apmp souligne les difficultés de mise en œuvre des nouveaux programmes. Les enseignants " peuvent avoir une classe en mathématiques et pas la même classe en co-intervention, la répartition des heures d'accompagnement personnalisé est propre à chaque établissement, certaines classes n'ont pas de consolidation en mathématique en accompagnement personnalisé. Proposer une progression cohérente sur l'acquisition de connaissances et capacités mathématique en prenant en compte ces différentes modalités pose des difficultés", note l'Apmp qui demande un temps de concertation.

Article 8 : Anglais : PLEASE en LP, 05/12/19

"P.L.E.A.S.E" ou "Positionnement en Langues Etrangères, Accompagnement & Suivi des Elèves en LP" est une ressource académique élaborée par la discipline anglais-lettres de l'académie d'Aix-Marseille. Il permet d'outiller les enseignants dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau programme de langue(s) 2019, de favoriser l'élaboration d'un profil linguistique et le suivi individuel de l'élève en langue dans le cadre d'un repérage d'indices et de compétences, 'au fil de l'eau'. Pour obtenir cet outil il faut contacter les IEN en charge du projet.

Article 9 : L'expo de la semaine : « La bonne éducation » au Musée national de l'Éducation, 06/12/19

À l'occasion de ses 140 ans, le Musée national de l'Éducation à Rouen, fait découvrir comment les artistes contemporains se sont emparés de l'école, de son mobilier et de ses méthodes pédagogiques pour propulser ce thème dans la sphère artistique. Les artistes détournent les outils de l'écolier, et développent des approches à la fois ludiques et interactives de l'éducation. Parmi une centaines d'œuvres réunies, cette exposition est l'occasion de retrouver les œuvres d'artistes à la renommée internationale, mais aussi d'artistes très présents sur la scène nationale, et régionale également. Un livret d'une trentaine de pages est à la disposition du visiteur. L'exposition « La bonne éducation : regards contemporains sur l'école » est accessible dès la maternelle. Les professeurs peuvent organiser des visites libres, elles sont gratuites ou opter pour des visites commentées, suivies ou non par un atelier. Un copieux dossier pédagogique est à leur disposition. (...)



Article 10 : "Le bac pro, un baccalauréat comme les autres ?" (Ouvrage collectif, Céreq et Octares Editions), 05/12/19

Le bac. Pro. "invite à poser des questions qui le dépassent (...). Comment interpréter l'importance prise par le bac pro dans le système éducatif et la banalisation du baccalauréat ? Comme un signe de

démocratisation ou bien comme l'annonce de la suppression du baccalauréat en tant que premier grade de l'enseignement supérieur?". Un ouvrage collectif, fort de vingt chapitres et sorti récemment des presses du Céreq et d'Octares éditions, interroge les évolutions, le présent et l'avenir du bac pro comme de la voie professionnelle. Les auteurs préviennent : "Les projets de réforme qui se multiplient ne sont pas pris en compte dans cet ouvrage (...). Les différents chapitres offrent les moyens de mettre en perspective les mesures annoncées et leurs promesses." (...)

Article 11 : Education prioritaire : l'OZP réalise l'évaluation que ne fait pas le ministère, 05/12/19

L'OZP publie les conclusions du séminaire "Bilan et perspectives pour l'éducation prioritaire" que cet observatoire a organisé le 30 novembre après avoir rappelé, l'an dernier, au cabinet du ministre l'engagement "pris en 2014 de procéder en 2019 à une évaluation des projets des réseaux et de la carte de l'éducation prioritaire". Le ministre ayant "décidé de ne pas respecter cet engagement", l'Observatoire a construit "une évaluation publique de l'éducation prioritaire refondée" via une "enquête collaborative" et un "document d'auto-évaluation" conçu par un conseil scientifique.

Cette publication intervient alors que, "depuis plusieurs mois, se succèdent différents rapports qui, sans aucune évaluation de l'existant ni prise en compte de l'expérience des professionnels engagés, préconisent des remises en cause radicales de la politique et de la carte de l'éducation prioritaire". L'OZP cite le rapport du Cnesco sur les collèges parisiens, celui de France Stratégie, celui du Sénat et le rapport Azéma/Mathiot. Ce dernier "apparaît hors sol, ne prenant pas en compte le travail engagé par de nombreux réseaux depuis la refondation de l'éducation prioritaire, les projets pédagogiques et les transformations professionnelles à l'œuvre qui font que l'éducation prioritaire constitue un ensemble vivant en pleine évolution". (...)



Article 12 : Service National Universel : quel budget pour encadrer 800 000 jeunes ?, 08/12/19

Le SNU a été expérimenté en juin dernier auprès de 2000 jeunes de 16 ans. Dans cette première phase d'une durée d'un mois, les jeunes volontaires ont été hébergés collectivement, et ont bénéficié d'un entraînement sportif intensif encadrés par des militaires et des pompiers. Ils ont également effectué des travaux d'intérêt général.

Les jeunes ayant participé à cette première expérimentation ont été 94% à se dire satisfaits de leur séjour.

Le SNU devrait s'étendre en 2020 à 30 000 jeunes, et l'objectif serait de le généraliser vers 2023, 2024. A terme en effet, il sera obligatoire pour tous les jeunes entre 16 et 18 ans -soit 800 000 personnes concernées, pour une durée d'un mois. Au-delà de cette durée, l'engagement se fera sur la base du volontariat.

Mais comment financer l'encadrement et l'hébergement de **800 000 jeunes** quand le dispositif sera généralisé ?

C'est l'épineuse question que soulève un rapport des cinq inspections générales-non publié- cité par Les Echos. (...)

Paru au J.O. n°0281 du 4 décembre 2019

Arrêté du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement de CPE stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de CPE

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 28 novembre 2019, l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de conseillers principaux d'éducation stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation est modifié comme suit :

La phrase : « L'épreuve orale d'admission est compatible avec le recours à la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. » est remplacée par la phrase : « L'épreuve orale d'admission du concours interne est compatible avec le recours à la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. »

Arrêté du 28 novembre 2019 modifiant l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de psychologues de l'EN

Par arrêté du ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse en date du 28 novembre 2019, l'arrêté du 18 juillet 2019 autorisant au titre de l'année 2020 l'ouverture du concours externe et du concours interne de recrutement de psychologues de l'éducation nationale est modifié comme suit :

La phrase : « L'épreuve orale d'admission est compatible avec le recours à la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. » est remplacée par la phrase : « L'épreuve orale d'admission du concours interne est compatible avec le recours à la visioconférence, dans les conditions prévues par l'arrêté du 22 décembre 2017 fixant les conditions de recours à la visioconférence pour l'organisation des voies d'accès à la fonction publique de l'Etat. »

